

Pour diffusion immédiate

Cision, code 01
+ Hebdomadaires régionaux

Le gouvernement du Québec agit pour rendre les activités de tourisme de nature et d'aventure encore plus sécuritaires

Laval, le 23 janvier 2020. – Afin d'assurer au maximum la sécurité des touristes qui pratiquent des activités de nature et d'aventure au Québec, le gouvernement du Québec annonce aujourd'hui une série de mesures qui confirment sa volonté d'offrir une expérience positive et sécuritaire pour tous.

Ainsi, le gouvernement du Québec confirme son intention de rendre obligatoire la formation des guides pour véhicules hors-route et des touristes qui en font la location auprès d'une entreprise.

C'est ce qu'a annoncé aujourd'hui, au nom du gouvernement du Québec, la ministre du Tourisme, Mme Caroline Proulx. Elle était accompagnée du directeur général d'Aventure Écotourisme Québec, M. Pierre Gaudreault, et de la championne olympique et auteure du livre *Le jour où je n'ai pas pu plonger*, Mme Sylvie Bernier.

De plus, à compter d'aujourd'hui, les entreprises de tourisme de nature et d'aventure devront détenir l'accréditation « Qualité-Sécurité » d'Aventure Écotourisme Québec afin d'être admissibles aux programmes d'aide financière du ministère du Tourisme. Une somme de 200 000 \$ sera allouée à l'association Aventure Écotourisme Québec pour lui permettre de répondre rapidement et efficacement aux nouvelles demandes d'accréditation « Qualité-Sécurité » de ces entreprises.

L'accréditation Qualité-Sécurité est actuellement détenue par les 135 membres d'Aventure Écotourisme Québec, qui se doivent de respecter l'ensemble des normes rigoureuses du programme d'accréditation. L'aide financière accordée par le ministère du Tourisme permettra d'accréditer la centaine d'entreprises non-membres de l'association, et d'ainsi offrir aux visiteurs d'ici et d'ailleurs une expérience touristique et de plein air des plus sécuritaires.

Citations :

« J'étais déjà convaincue de l'importance de resserrer les règles entourant la sécurité des amateurs de tourisme de nature et d'aventure. Le drame de mardi, impliquant des motoneigistes au Saguenay-Lac-Saint-Jean, confirme l'importance d'implanter ces nouvelles mesures. Nous sommes tous mobilisés pour que toutes les entreprises québécoises de ce secteur assument leurs responsabilités, notamment en adhérant au programme d'accréditation « Qualité-Sécurité » - programme d'ailleurs reconnu et cité par l'Organisation mondiale du tourisme. »

Caroline Proulx, ministre du Tourisme

« C'est avec enthousiasme que nous accueillons ce projet de rendre la formation VHR obligatoire. C'est une réelle volonté de notre conseil d'administration de voir l'implantation de cette formation parmi l'ensemble des entreprises qui offrent des activités

guidées. De plus, nous mettrons à contribution notre expertise en offrant un accompagnement, des outils et un mentorat aux entreprises non-membres d’Aventure Écotourisme Québec vers leur accréditation « Qualité-Sécurité ». Implantée depuis plus de 15 ans, notre expertise est reconnue et citée comme une référence en matière de normalisation en tourisme d’aventure. Elle s’intègre parfaitement dans la volonté commune de faire du Québec une destination sécuritaire de calibre international. »

Pierre Gaudreault, directeur général, Aventure Écotourisme Québec

« Mon cœur est avec les familles des motoneigistes disparus au Lac-Saint-Jean. Malheureusement, une tragédie comme celle-ci nous rappelle que nous avons encore beaucoup de travail à faire pour protéger les amateurs de tourisme de nature et d’aventure et je suis heureuse que le gouvernement agisse en ce sens. Ayant moi-même vécu une expérience bouleversante, je peux tout à fait comprendre l’étendue des conséquences liées à des incidents où la sécurité est en jeu. Je souhaite que les Québécois et touristes soient de plus en plus nombreux à profiter de notre beau territoire en pratiquant ce type d’activité dans la joie et qu’ils puissent le faire de façon sécuritaire. »

Sylvie Bernier, championne olympique et auteure du livre Le jour où je n’ai pas pu plonger

Faits saillants :

- Le programme d’accréditation Qualité-sécurité, développé par Aventure Écotourisme Québec avec le soutien financier du ministère du Tourisme, inclut notamment 60 normes aux critères rigoureux, des formations techniques pour les guides, un mécanisme d’inspection des entreprises et des visites mystères d’entreprises à la suite de plaintes.
- Il a été mis en place sur les recommandations du coroner suite au décès tragique du jeune Raphaël Bernier, neveu de M^{me} Sylvie Bernier, lors d’un incident en canot en 2002.
- L’aide financière servira entre autres à réaliser un inventaire des entreprises non accréditées, une campagne de sollicitation, la réalisation de diagnostics, l’accompagnement des entreprises pour la mise en place des processus pertinents ainsi que la visite finale d’attestation de « Qualité-Sécurité ».

Ministère du Tourisme sur les médias sociaux :



– 30 –

Sources :

Sandra O’Connor
Directrice des communications
et attachée de presse
Cabinet de la ministre du Tourisme
Tél. : 418 528-8063
sandra.oconnor@tourisme.gouv.qc.ca

Renseignements :

Virginie Rompré
Coordonnatrice des affaires publiques
et des stratégies
Direction des communications
Ministère du Tourisme
Tél. : 418 643-5959, poste 3493

Pierre Gaudreault
Directeur général
Aventure Écotourisme Québec

Tél. : 450 661-2225, poste 105